

APPEL À PROJETS
MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME PARIS NORD
2010

Date limite : 12 octobre 2010

Pour toute information supplémentaire :
Anne-Françoise Duval, Secrétaire générale,
anne-francoise.duval@mshparisnord.fr

Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord

4, rue de la Croix Faron, 93210 Saint-Denis La Plaine
Tél. : 33 (0)1 55 93 93 00 | Fax. : 33 (0)1 55 93 93 01
<http://www.mshparisnord.fr/>



OBJECTIFS

Comme chaque année depuis 2004, la Maison des sciences de l'Homme Paris Nord¹, Unité de Service et de Recherche (USR n°3258) associant le CNRS et les universités Paris 8 et Paris 13, lance un appel à projets correspondant à ses axes et thèmes, sur la base des recommandations de son Conseil scientifique, en fonction des programmes antérieurs et au vu des priorités de la recherche aux plans national et international. Conformément à ses missions, la Maison vise par cet appel à susciter et à accompagner des programmes d'un très grand intérêt scientifique et répondant aux trois critères de l'interdisciplinarité, de l'interinstitutionnalité et de l'internationalité prescrits par la Charte des Maisons des sciences de l'Homme². Ces programmes - près de 60 pour l'année 2009 - s'inscrivent dans les axes « Industries de la culture & Arts », « Santé & Société » et « Mondialisation, Régulation, Innovation », auxquels s'ajoute depuis janvier 2010 « Penser la ville contemporaine », objet d'un appel à intérêts.

La vocation de la Maison des sciences de l'Homme Paris Nord n'est pas d'assurer un financement important aux projets qu'elle labellise : le budget qu'elle leur réserve est d'environ 60 000 euro, destiné à couvrir des frais de déplacement et de mission, des dépenses de petits matériels et de documentation, le recours ponctuel à des agents de recherche et les coûts de fonctionnement nécessaires à l'amorçage de collaborations bénéficiant ensuite du soutien des universités (BQR), de l'ANR et des autres structures nationales et internationales de financement. En revanche, la Maison des sciences de l'Homme Paris Nord labellise les programmes que son Conseil scientifique sélectionne et auxquels elle fournit un soutien logistique de très grande qualité, dont l'utilité et l'efficacité sont unanimement reconnues par ceux qui en bénéficient. Ce soutien comporte notamment l'accueil dans les locaux de chercheurs et de manifestations scientifiques, des aides à la publication et à l'organisation de colloques, un soutien documentaire et informatique, des actions de valorisation, d'information et de diffusion des résultats scientifiques, éventuellement l'assistance au partenariat avec des entreprises et milieux professionnels.

Les objectifs de cet appel à projets, dans la continuité de ceux qui l'ont précédé, sont les suivants :

- favoriser l'émergence de problématiques et méthodologies originales³ renouvelant objets, approches et paradigmes dans les domaines concernés par les axes de la Maison et y promouvoir des avancées scientifiques significatives à l'échelle nationale et internationale ;
- encourager la création de regroupements, réseaux et partenariats interdisciplinaires, interinstitutionnels et internationaux, en accompagner le développement, assurer

¹ La Maison des sciences de l'Homme Paris Nord est, depuis 2009, une unité de service et de recherche associant le CNRS et les universités Paris 8 et Paris 13. Elle a été créée en 2002 en tant qu'unité mixte de service CNRS, conformément aux résultats d'une enquête réalisée à la demande du Ministère de la Recherche et du Ministère de l'éducation nationale. Voir : Mœglin, P., avec la collaboration de Fassin, D. (2000): *Rapport sur la faisabilité de la Maison des Sciences de l'homme "Paris Nord". Programme scientifique, conditions organisationnelles, matérielles et financières*, rapport pour le Ministère de la Recherche, direction de la Recherche et le Ministère de l'Éducation nationale, Mission scientifique universitaire, déc., 149 p. ronéo.

Ce rapport est consultable sur <http://www.mshparisnord.fr/rapport/tdmmsh.html/>

² La Charte du Réseau des MSH (Gis) est consultable sur le site : <http://www.msh-reseau.prd.fr/LesMSH/CharteMSH.jsp>

³ Les porteurs de projet sont invités à mettre très clairement en valeur la dimension originale de leur proposition. Indispensables sont, à cet égard, un état de l'art et de la littérature, ainsi que la référence aux équipes et programmes relevant de leur orientation, en France et à l'étranger.

leur visibilité, notamment grâce au Réseau des Maisons des Sciences de l'Homme dont la Maison des sciences de l'Homme Paris Nord est un membre actif, et leur faire atteindre la taille nécessaire pour permettre aux chercheurs qui y sont impliqués de répondre avec succès aux appels d'offre nationaux et internationaux ;

- assurer à ces programmes, chaque fois que possible, des prolongements technologiques et de R&D grâce à la Plate-forme Arts, Sciences, Technologies ;
- animer, dans le nord et nord-est francilien et avec le soutien des collectivités territoriales un pôle de débats et de réflexion autour des changements sociaux, des dynamiques culturelles et des mutations économiques et industrielles liés aux transformations des territoires, du vivre ensemble et de l'espace public.

Depuis 2004, près de 190 programmes ont été validés par le Conseil scientifique⁴ et labellisés par la direction de la MSH⁵. Ceux-ci correspondent à l'un ou à l'autre des trois formats suivants :

- demande d'aide pour une action ponctuelle (événement scientifique, publications etc..),
- demande de soutien à une recherche exploratoire (constitution de réseau, organisation de séminaires, etc....),
- demande d'accueil d'un programme structurant.

Ces programmes sont d'une durée de deux ans, exceptionnellement trois, sans possibilité de reconduction ultérieure.

PRIORITÉS DE L'APPEL 2010

En fonction de la vie des axes et thèmes et des politiques de leurs responsables, des avancées de la recherche dans les universités Paris 8 et Paris 13, en France (notamment au sein du Réseau national des MSH) et à l'étranger et de l'implication de la Maison dans des structures fédératives telles que Cap Digital, le Pôle Cinéma, multimédia et audiovisuel, le Pôle « Création » en Île-de-France et dans plusieurs programmes ANR et européens, l'appel à projets comporte, chaque année, des priorités spécifiques. Celles de cette année sont les suivantes :

- Renforcer la dynamique engagée en 2009 en faveur de l'élargissement des problématiques à des champs nouveaux, en prévision de l'emménagement de la Maison en ses locaux définitifs, passant de 1 600 m² à plus de 6 000 m², à partir de décembre 2011 et stimuler les projets inter-axes et inter-thèmes⁶.

⁴ Le Conseil scientifique de la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord est présidé par Maurice Godelier ; il est composé de membres extérieurs à la MSH ; il comprend plus d'un tiers de personnalités scientifiques étrangères. Voir <http://www.mshparisnord.fr/conseilscientifique.pdf>

⁵ La présentation de ces programmes peut être consultée sur le site de la MSH.

⁶ Pour des raisons de commodité, les porteurs de projet sont invités à indiquer le thème auquel ils souhaitent leur rattachement principal, mais un rattachement à deux ou plusieurs thèmes est un point favorablement apprécié par le Conseil scientifique.

- Développer des collaborations entre équipes et chercheurs relevant des établissements impliqués dans le Campus Condorcet (dont l'équipe de préfiguration est hébergée à la Maison des sciences de l'Homme depuis avril 2009).
- Engager des projets susceptibles d'être intégrés dans les structures prévues par l'emprunt national pour des « investissements d'avenir ».
- Approfondir et multiplier les projets associant des équipes et chercheurs relevant d'autres Maisons des sciences de l'Homme.
- Favoriser les projets associant des chercheurs SHS et non SHS.

Par ailleurs, la partie de l'appel à projets conjointe avec Plaine Commune concerne, cette année, les axes 1, 3 et 4, à travers deux problématiques (au choix) : « L'offre de plateaux de tournages sur Plaine Commune et Saint-Ouen, levier de développement territorial, économique et culturel pour le territoire ? » et « Problématique n°2 : La salle de cinéma, entre modèle du ciné-club et équipement structurant ». Le texte de cette partie de l'appel à projets se trouve à la fin du document.

Les chercheurs et équipes désireux de soumettre un projet sont invités à prendre contact le plus tôt possible avec le ou les coordonnateurs du ou des thèmes auxquels ils souhaitent se rattacher, afin d'examiner avec eux la pertinence de leur projet par rapport aux priorités de la MSH et d'envisager d'éventuelles possibilités d'association avec d'autres projets également candidats à la labellisation et au soutien.

Conditions d'éligibilité

Trois conditions minimales déterminent l'éligibilité des projets, en plus de leur qualité scientifique et de leur inscription dans les priorités de cette année :

- leur adéquation aux axes et thèmes de la MSH,
- conformément à la Charte du Réseau des MSH, leur portée interdisciplinaire, interinstitutionnelle et internationale : les projets présentés par des chercheurs relevant d'une même équipe et/ou appartenant à une seule discipline, ne seront pas pris en compte,
- la mention des échéances et du calendrier de la recherche envisagée.

Cet appel s'adresse à tous les chercheurs, quels qu'en soient le statut, le grade, la discipline, l'appartenance institutionnelle et la localisation géographique en France et à l'étranger. Les responsables de projets n'étant pas rattachés à un Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ou à un Établissement public à caractère scientifique et technologique sont toutefois priés d'examiner avec les coordonnateurs du ou des thèmes auxquels ils souhaitent se rattacher, éventuellement avec le Secrétariat général de la Maison, les conditions et modalités du portage de leur projet, avant son dépôt.

Le soutien de la MSH

Selon le principe qu'elle applique depuis sa création, la MSH n'a pas vocation à héberger des équipes constituées préalablement : elle accueille à titre provisoire les chercheurs impliqués dans

les programmes qu'elle labellise. Dans la limite des locaux disponibles, elle assure l'accès à ses bureaux à ceux de ces chercheurs qui en font la demande (en priorité aux doctorants, post-doctorants et professeurs invités). À ces chercheurs et aux autres, elle offre toutes les facilités qui accompagnent son soutien telles qu'indiquées plus haut.

Le soutien de la MSH est compté en année civile. Les projets de deux ans présentent le détail annuel du soutien demandé.

Il est rappelé que les crédits structurels dont dispose la MSH lui permettent d'apporter un modeste soutien financier, destiné à compléter des ressources principales dont les porteurs du projet retenu disposeront par ailleurs (et dont ils mentionneront le montant approximatif dans la demande). En 2009, le soutien financier accordé aux programmes est allé de 500 à 2000 euro

Modalités

Les projets sont transmis en version électronique (voir **fiche modèle ci-jointe**) aux coordonnateurs du (ou des) thème(s) concerné(s). Après s'être assurés du respect des conditions d'éligibilité et de leur pertinence par rapport au(x-) thème(s), ceux-ci les transmettront, accompagnés de leur avis et avec l'accord du ou des coordonnateurs des axes, à la Direction de la Maison au plus tard le 12 octobre 2010. Les projets transmis directement à la Direction de la Maison sans passer par les coordonnateurs de thèmes et d'axes seront rejetés.

Dès leur réception, ces projets seront soumis au Conseil scientifique, dont, selon les cas, deux ou quatre évaluateurs seront sollicités. Le Conseil se réunira en début décembre 2010. Les résultats de ses délibérations et les propositions de la Direction de la MSH concernant les financements et le soutien seront communiqués aux coordonnateurs en janvier 2010, qui, après harmonisation, les transmettront aux porteurs des programmes et réuniront les chercheurs concernés pour envisager avec eux leurs besoins et les modalités de leur implication dans la MSH.

Pour toute information supplémentaire :

Anne-Françoise Duval, Secrétaire générale,
Anne-Francoise.Duval@mshparisnord.fr

AXE n° 1 INDUSTRIES DE LA CULTURE ET ARTS

Responsable :
Pierre Mœglin - pierre.moeglin@wanadoo.fr

Thème 1 : Environnements virtuels et Création

Coordinatrice :

Anne Sédès, maître de conférences, université Paris 8 – anne.sedes@mshparisnord.fr

Ce thème fédère les approches esthétiques, informatiques, artistiques et psychologiques des arts électroniques : son et image dans les œuvres multimédias, installations et scénographies interactives dans le spectacle vivant et les musées, etc. Un constat est à l'origine de ses orientations scientifiques : artistes, compositeurs et scénographes disposent aujourd'hui de moyens technologiques et industriels suffisamment puissants pour leur permettre de concevoir et réaliser de véritables environnements virtuels, faisant appel à l'interactivité et à la plurisensorialité. Il convient donc d'interroger ces innovations technologiques et industrielles pour examiner de quelle manière elles transforment et enrichissent les façons d'opérer et de faire « œuvre », ainsi que le statut des œuvres elles-mêmes. Corrélativement se pose la question de l'invention de modes opératoires correspondant aux possibilités nouvelles. La priorité est donc accordée, au sein du thème, aux usages des technologies innovantes, qu'elles soient conçues par des artistes eux-mêmes ou qu'elles soient importées des industries culturelles et adaptées à leurs besoins spécifiques.

Cette année, l'accent sera mis plus particulièrement (mais sans exclure d'autres propositions) sur le thème des musiques mixtes et de l'intermédialité.

En musique contemporaine, le terme « musique mixte » désigne en général la catégorie des musiques destinées au concert, mêlant des moyens instrumentaux acoustiques et électroacoustiques. À l'heure du numérique et du *live electronic*, les musiques mixtes intègrent le geste interactif ainsi que la vidéo numérique comme moyens d'expression propres à étendre l'*instrumentarium* traditionnel, en intégrant par des opérations de « musicalisation » l'hétérogénéité des autres média.

L'appel s'adresse donc à des projets de recherche interdisciplinaires concernant la pratique des musiques mixtes et leur extension au domaine de l'intermédialité.

Thème 2 : Industries de la langue

Ce thème fait l'objet d'une refonte, sans que, pour autant, les programmes en cours, labellisés lors du précédent appel à projets, ne soient remis en cause.

Thème 3 : Socio-économie de la culture et de la communication

Coordonnateurs :

Philippe Bouquillion, professeur, université Paris 8 - p.bouquillion@free.frYolande Combès, professeure émérite, université Paris 13 - yolande.combes@wanadoo.fr

Les travaux du thème portent sur la diversité et les spécificités des filières industrielles dans les domaines de l'information, de la communication, des arts et de la culture. Aux questionnements sur l'édition, la presse, la radiotélévision, la musique enregistrée, le cinéma et les industries éducatives à l'heure de la numérisation, de l'internationalisation des flux, de la nouvelle « économie-monde » et des phénomènes de financiarisation, prioritairement pris en compte lors des appels précédents et ayant notamment débouché sur plusieurs programmes dont un programme ANR, l'appel 2010 ajoute deux ensembles d'interrogations : d'une part, sur l'articulation entre industries culturelles et industries créative ; d'autre part, sur des aspects épistémologiques permettant une meilleure compréhension des phénomènes en cours. Cet appel vise donc à ouvrir les problématiques en accueillant des projets portant sur les deux ensembles suivants :

- les mutations des industries culturelles vers les industries créatives et les interactions des deux types d'industries, notamment du point de vue des politiques publiques et des évolutions de la réglementation concernant les droits d'auteur et le copyright (perspective généalogique et bilan)
- les transformations des territoires à l'ère des industries créatives, via des recherches portant sur les facteurs et indicateurs d'attractivité et, plus généralement, sur la thématique des « territoires 2.0 »
- l'essor du marketing de l'Internet, à travers les problèmes posés par la valorisation des informations collectées via le Web et celle de la contribution du Web aux mutations de l'industrie publicitaire,
- les logiques d'internationalisation des chaînes de télévision d'information en continu
- les contours actuels de l'industrie du jeu numérique, incluant la production des serious games
- les stratégies de Google
- les métamorphoses de l'économie politique de la communication, dans la perspective d'une approche critique renouvelée
- les approches en termes d'industrialisation de la formation et d'industries éducatives (bilan et approche généalogique)

Thème 4 : Esthétiques, Arts et Industries

Coordonnateurs :

Jean-Louis Déotte, professeur, université Paris 8 - jldeotte@club-internet.frJacques Boulet, professeur, école d'architecture de Paris la Villette - boulet.jacques@free.fr

Partant d'une réflexion philosophique largement ouverte à l'interdisciplinarité sur les rapports entre l'esthétique et la technique, l'objectif du thème est d'accueillir des recherches portant sur le développement industriel des formes traditionnelles et nouvelles de culture et de connaissance, sur les enjeux de ce développement sur la création et la réception des œuvres ainsi que sur la transformation de l'esthétique des œuvres et de leur contenu. Loin de faire l'impasse sur les champs artistiques classiques — architecture, littérature, peinture, poésie, etc. —, les travaux accueillis par ce thème visent au contraire, d'une époque à l'autre, à interroger le statut de l'œuvre d'art et les rapports individuels et collectifs, publics et privés qui, par son intermédiaire, se créent au patrimoine. Au cours des années précédentes, l'accent a été mis sur la fécondité heuristique de

la notion d' « appareils ». L'appel 2010 mettra l'accent sur deux points destinés à élargir la perspective.

- Pouvoirs et limites des appareils esthétiques par rapport au réel et à sa représentation.

Si les appareils esthétiques configurent l'apparaître de ce qui vient (événement, phénomène), une partie du réel leur échappe, ainsi que le montre H. Damisch, à propos de la représentation de la nature à la Renaissance, en particulier des nuages dont la forme et la vitesse de déplacement ne sont pas figurables par les premiers peintres « perspecteurs ». Le terme « sublime » a pu désigner cet infigurable, reconnu mais non représenté et inspirant néanmoins des recherches et inventions techniques attribuées à une entité dotée d'un dessein et d'une volonté (« homme », « sujet », « peuple », « ethnie » etc). Comment ce non-figurable a-t-il été pensé, à défaut d'être représenté ? À quelles inventions a-t-il donné lieu dans l'histoire des appareils esthétiques ? Dans quelle mesure les tentatives d'appropriation du réel (par configuration ou délimitation) auxquelles se sont prêtés les appareils esthétiques n'ont-elles pas suivi leur logique propre, anonyme et indépendamment de l'entité censée les « configurer » ?

- À partir de Benjamin, figures de la modernité et de la contre-modernité.

Walter Benjamin et nombre d'artistes et intellectuels allemands progressistes se sont intéressés simultanément et contradictoirement, dans les années 1920-30, aux aspects les plus modernes de la culture russe contemporaine (théâtre, cinéma, urbanisme, etc) et à leur antithèse, par exemple en la personne du poète Leskov. Ainsi se développe un système, dont la publication en 1935-36 de *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproduction technique* et du *Narrateur* révèle les deux pôles et dont la fécondité reste à explorer aujourd'hui. C'est à cette exploration que l'appel à projets invite, cette année, à travers l'évocation de cas susceptibles de confirmer la bipolarité constitutive de toute modernité.

Thème 5 : Création, Pratiques, Public

Coordonnateurs :

Cécile Vallet, maître de conférences, université Paris 13 – cecile.vallet@univ-paris13.fr

Jean-François Dusigne, professeur, université Paris 8 – jean-francois.dusigne@orange.fr

Le thème fédère les programmes ayant en commun pour objet la multiplicité des formes et des modalités propres aux incarnations de l'imaginaire dans les temps et les lieux les plus divers. Le terme d'incarnation est à prendre au sens propre, désignant la manière dont les individus et les sociétés produisent, expriment, cultivent l'imaginaire dans et par leur corps. Une telle orientation ne peut être que résolument pluri-, inter- et transdisciplinaire et, bien évidemment, internationale. Son originalité est donc d'associer spécialistes des arts du spectacle vivant, anthropologues, ethnologues, ethnolinguistes, économistes, sociologues, spécialistes des neurosciences, des sciences cognitives et praticiens.

Les programmes accueillis par le thème au cours des années précédentes ont porté sur le point de vue des publics par rapport à la dimension spectaculaire de ces incarnations profanes et sacrées, l'activité des *performers*, et leur socialisation. Par-delà la diversité de leurs objets et de leurs orientations respectifs, l'objectif de ces projets a été de repérer le poids des invariants par rapport

à la diversité des modalités culturelles, la présence de l'idéologie dans l'œuvre, la marque de la dimension individuelle dans la culture, etc. L'accent a également été mis, en 2009, sur l'exploration génétique de la théorie et de la création dans le champ des études théâtrales et de l'esthétique. Durant l'année 2010, un colloque a fait le point sur l'état des recherches du thème. Un autre est prévu à l'horizon 2012.

Le présent appel à projets vise à approfondir et à élargir les thèmes précédents. Il accueillera notamment des recherches s'intéressant à la « corporéité des croyances » et à l'articulation entre esthétique, doxa et praxis. Une attention particulière sera portée aux projets faisant intervenir les approches en neuro-esthétique.

Thème 6 : Mondialisation, Régulation, Innovation

Voir Axe n°3

Thème 7 : Anthropologie de la communication

Coordonnateurs :

Béatrice Fracchiolla, maître de conférences, université Paris 8 –

beatrice.fracchiolla@mshparisnord.fr

Georges Chapouthier, directeur de recherche, CNRS - chapout@ext.jussieu.fr

Les recherches relevant du thème concernent l'anthropologie de la communication, entendue au sens large et à l'articulation entre SHS et sciences du vivant. Le thème accueille tout projet s'intéressant notamment :

- à la construction d'une épistémologie et d'une éthique de la relation à autrui, quels que soient les modes et supports de communication mis en œuvre et alors que les frontières ordinaires entre réel et virtuel, monde donné/naturel et monde médiatisé/culturel sont de plus en plus sévèrement remises en question.
- à la définition et à l'élaboration de l'anthropologie de la communication comme discipline à part entière
- à l'étude des communications humaines dans leur ensemble ou dans leurs dimensions linguistique, de genre, interespèces, didactique, etc., si possible en lien avec les technologies et industries des arts et de la communication.

Cet appel se structure autour des deux orientations suivantes, visant à prolonger et enrichir les recherches antérieures :

- dans les perspectives ouvertes par les colloques « Éthique et mythe de la création » et « Le cinéma au prisme de l'Histoire », l'accent sera mis sur les recherches portant sur la place et le sens de la langue et des autres langages dans les communications médiatisées.
- dans la continuité des travaux sur la violence verbale et en relation avec l'Observatoire des violences verbales (en cours de création), l'accent sera mis plus particulièrement sur l'élargissement des perspectives explorées jusqu'à maintenant sur les critères d'évaluation de la violence verbale à travers le monde (sexisme, instances de remédiation, contextes, etc.).

AXE n° 2 SANTÉ ET SOCIÉTÉ

Responsables :

Dominique Memmi - dominique.memmi@csu.cresppa.cnrs.fr

Marie-Anne Bach - marie-anne.bach@dbmail.com

Thème 1 : Corps et sciences sociales

Coordonnateur :

Gilles Raveneau, maître de conférences, université Paris Ouest Nanterre La Défense -

gilles.raveneau@mae.u-paris10.fr

Ce thème est consacré au rapport que les sciences sociales entretiennent avec les corps et les sensorialités : l'histoire de ce rapport depuis la naissance des sciences sociales, les questions épistémologiques et méthodologiques qu'il soulève, les connotations idéologiques qui lui sont liées. Les projets accueillis par le thème donnent lieu au séminaire pluriannuel « Corps et sciences sociales ». Ils se sont également traduits notamment par deux journées organisées en 2009 sur « Humeurs et dégoût » et sur « Le dégoût d'institution » lors du Congrès de l'Association Française de sociologie, dont une publication est en cours de préparation dans *Ethnologie Française*, « Anatomie du dégoût », 2011-1. Dans cette perspective, est engagée la préparation de la 3^e Journée d'étude consacrée à « L'institution du dégoût » au sein du Congrès de l'Association Française de sociologie en 2011, ainsi qu'une 4^e journée d'étude, à la Maison des sciences de l'Homme Paris Nord en 2010-11, sous le titre provisoire : « Métamorphoses du sensible. Sensorialités et sciences sociales : questions épistémologiques ».

Une attention particulière est portée, dans le cadre de l'appel à projets 2010, aux affects suscitant des réactions somatiques assez puissantes pour devenir socialement identifiables (dégoût, horreur, peur, pitié, etc.), liées ou non à des situations sociales. Les recherches pourront également porter sur l'envers de ces affects : leur neutralisation sociale. Les approches seront majoritairement anthropologiques ou historiques (entre autres), mais elles développeront une perspective interdisciplinaire.

Thème 2 : Construction et diffusion des savoirs médicaux

Coordinatrice :

Élisabeth Belmas, professeure, université Paris 13 - elisabeth.belmas@wanadoo.fr

À une vision de l'édification des savoirs médicaux impliquant un double mouvement de progrès et d'accumulation, telle que l'histoire de la médecine l'a longtemps représentée, s'est substituée, sous l'influence des études sur la science, les techniques et les pratiques médicales, une lecture moins linéaire, plus attentive à des moments historiques et des configurations sociales dans lesquelles ces savoirs sur la santé et les maladies ont été produits. Mais tout autant que la production de connaissances, ce sont les usages sociaux et leurs conséquences que la recherche analyse aujourd'hui, tant les sciences biologiques et les pratiques cliniques ne sont plus séparables des enjeux de société dans lesquelles elles sont prises ou même auxquelles elles donnent lieu. La pertinence de la constitution d'une thématique autour de la construction et de la diffusion des savoirs médicaux peut ainsi être vue sous le double aspect, du lien entre présent et passé, et de l'interaction entre

production, diffusion et utilisation des savoirs. Ce thème rassemble surtout des historiens.

Thème 3 : Dire la santé mentale aujourd'hui

Coordinateurs :

Samuel Lézé, maître de conférences, université de Lyon - sleze@ens.fr

Estelle D'Halluin, maître de conférences, université de Nantes - Estelle.Dhalluin@univ-nantes.fr

Loriane Brunessaux, assistante spécialiste psychiatre - loriane.brunessaux@yahoo.fr

Ce thème est consacré à l'étude des troubles du lien social (« déviations », « souffrances », « dépendances », « prise de risques ») et aux manières, socialement légitimes, de dire la santé mentale aujourd'hui. À partir d'une histoire épistémologique et critique, les programmes que le thème accueille cherchent à penser la constitution d'un espace intellectuel, scientifique et professionnel autour de ces objets de recherche et leur construction en sciences sociales. Les travaux réalisés à ce jour donnent lieu au séminaire « Anthropologie de la folie », co-organisé par la Maison des sciences de l'Homme Paris Nord, l'EHESS et l'ENS Lyon, au séminaire « Anthropologie critique de la santé mentale » co-organisé par la Maison des sciences de l'Homme Paris Nord et le CHS Sainte-Anne, ainsi qu'au programme de recherche « Les enjeux juridiques de la santé mentale ». Dans leur perspective, une journée d'étude est en préparation sur le thème des transgressions ainsi qu'un numéro thématique pour *La pensée médicale* de Dominique Lecourt.

À partir d'une approche empirique, circonscrite, mais résolument interdisciplinaire, une attention particulière sera portée, cette année, aux pratiques qui traduisent, en les rendant *visibles*, de nouvelles préoccupations (par exemple les addictions, les troubles du comportement, la souffrance, le bien-être) ou, au contraire, *délegitiment* les plus anciennes (par exemple, les objets de la psychiatrie classique, la clinique de la « folie », la psychothérapie institutionnelle).

Thème 4 : La biologisation du social : discours et pratiques

Coordinateurs :

Sébastien Lemerle, maître de conférences, université Paris Ouest Nanterre La Défense –

sebastien.lemerle@u-paris10.fr

Carole Reynaud-Paligot, chercheure, centre d'histoire du XIXe de Paris 1 - Paris 4, enseignante à l'université de Californie - c.reynaud-paligot@orange.fr

Dépistage des enfants « surdoués » ou présentant des « troubles de comportement », respect des « biorhythmes » dans le cadre scolaire, profilage biopsychologique de certaines catégories de délinquants, « racialisation » de la question migratoire, émergence de la neuropsychiatrie, du neuromarketing... : la biologisation des discours et des pratiques sociales est en pleine expansion, et la question concerne tout autant le domaine de la santé que ceux de l'éducation, de la sécurité, de l'économie, de la communication. L'objectif de ce thème est de faire ressortir la spécificité de la situation contemporaine, au regard notamment des leçons du passé et des exemples qu'il peut nous offrir. Pour chaque cas, les chercheurs impliqués s'efforceront d'apprécier comment cette biologisation des activités sociales coexiste ou se combine avec d'autres discours et pratiques. Les activités réalisées au cours des années antérieures au sein de ce thème ont donné lieu au séminaire « Processus sociaux de construction de l'identité. Naturalisation et biologisation du social », animé depuis 2007 à l'EHESS par Francine Muel-Dreyfus et Dominique Memmi (une journée d'étude est prévue à la MSH Paris-Nord sous le titre provisoire : « L'École face aux neurosciences »). Elles ont également donné lieu à la recherche en cours sur « La parole des migrants » (Alain Brossat).

Dans le cadre de l'appel 2010, le thème privilégiera les travaux qui, sans instruire aucun procès à charge sous l'effet d'une posture sociologique par trop défensive, chercheront à contribuer à l'établissement d'un état des lieux de l'influence des grilles de lecture biologisantes du social. Ces projets pourront, le cas échéant, être également rattachés au thème 7 de l'axe 1 (« anthropologie de la communication »).

Thème 5 : Corps et politique

Coordinateurs :

Emmanuel Taïeb, maître de conférences, Institut d'Études Politiques de Grenoble -

emmanuel.taieb@iep-grenoble.fr

Dominique Memmi, directrice de recherche, CNRS - dominique.memmi@csu.cresppa.cnrs.fr

Ce thème vise à éclairer, à la lumière du passé, les profondes évolutions que la biopolitique – cette administration politique des corps et des populations – a connu depuis quatre décennies sur le plan des dispositifs tant *techniques et politiques* (délégation des décisions de vie et de mort aux agents sociaux, biométrie), que *discursifs* (émergence de la « bioéthique ») et *idéologiques* (re-sacralisation laïque de la vie, gouvernement des conduites corporelles) qui consacrent en le masquant un processus accéléré de *politisation des savoirs et des questions biologiques*, dans lequel les sciences sociales sont fortement engagées. Plusieurs des recherches menées au cours des années antérieures s'inscrivent aujourd'hui dans les travaux de l'Association française de Sociologie (Réseau thématique 17 : « Gestion politique du corps et des populations », et Groupe thématique 41 : « Corps, technique et société »).

Dans la perspective qui vient d'être indiquée, notre objectif est d'inciter, cette année, des chercheurs relevant des sciences et de l'histoire du politique à se pencher de manière un peu systématique sur les usages pratiques et symboliques du corps dans l'espace politique : mise en scène et symbolique du corps du chef, mise en scène de la mort infligée par les États et de la mort des puissants, auto-mutilation (suicide, grève de la faim) comme arme politique, dimension somatique curieusement pérenne de l'action manifestante, tatouages, caricatures et auto-dérision corporelles comme instrument d'expression etc. Dans l'un et l'autre cas, toutes les analyses, de préférence empiriques, mettant l'accent sur les évolutions historiques des deux derniers siècles et jusqu'à aujourd'hui, seront les bienvenues.

Par ailleurs, les chercheurs désireux de contribuer aux travaux du thème sont invités à participer aux activités suivantes :

- Séminaire annuel : « Corps et politique » (D.Memmi & E.Taïeb)
- Journées d'études : « Villes et handicap » (Organisateur : Pierre-Yves Baudot, MCF Science politique - Paris 13) et « Ce que le principe de précaution fait aux corps » (Organisateur : Gérald Bronner, professeur de Sociologie – Université de Strasbourg)

Thème n° 6 : Espace, environnement et santé

Coordonnateur :

Vincent Godard, professeur, université Paris 8 - vgodard@univ-paris8.fr

Considérant que les questions liées à l'environnement sont de plus en plus posées du point de vue de leurs conséquences pour la santé, mais qu'au-delà des dimensions pathogènes des transformations environnementales, il convient de rendre compte des formes contemporaines de production et d'utilisation de l'espace, de l'espace urbain comme de ses marges ou des espaces ruraux. Les chercheurs relevant de ce thème associent intimement les approches physiques des milieux aux

approches sociales portant sur les populations qui les occupent ou les fréquentent. De cette association les travaux sur les risques (notamment sanitaires et épidémiologiques) réalisés au sein du thème au cours des années antérieures montrent clairement la nécessité.

Telle est à nouveau la priorité assignée aux projets appelés à s'inscrire dans ce thème cette année. Toutefois, les questions d'accessibilité aux structures sanitaires et de maillage des « territoires de santé » y trouveront également le lieu de leur épanouissement. Si, logiquement, la géographie est la discipline directement mobilisée dans ce thème, celui-ci y associe des sociologues, des historiens et des représentants d'autres disciplines des SHS et des sciences du vivant.

AXE 3 MODIALISATION, REGULATION, INNOVATION

Responsables :

Benjamin Coriat - coriat@club-internet.fr

Thierry Kirat - thierry.kirat@dauphine.fr

Centré sur les déterminants et les effets de la régulation des activités économiques et sociales dans le contexte de la globalisation, cet axe a vocation à accueillir toute réflexion combinant dimensions théoriques et empiriques sur les conditions de formation des nouvelles régulations et de réglementation des activités économiques et sociales ainsi que sur leurs effets.

Cette année, le programme poursuit et étend celui déjà engagé. L'accent est mis sur les points suivants :

Thème n°1 : Analyse, Mesure et Évaluation du droit et de la réglementation

Coordonnateur :

Thierry Kirat, directeur de recherche, CNRS - thierry.kirat@dauphine.fr

L'objectif de ce thème est de renforcer la compréhension de la place du phénomène juridique et réglementaire dans les transformations économiques et sociales qui s'opèrent dans le monde contemporain et leur régulation. Sa visée spécifique, d'ordre analytique et méthodologique, est donc de dépasser les limites des analyses monodisciplinaires. De fait, les analyses juridiques s'attachant exclusivement à l'étude et à la description des normes en vigueur ne débouchent ni sur l'étude de leur mise en œuvre ni sur leur évaluation ; quant aux analyses économiques, elles sont généralement peu disertes sur le contexte juridique et réglementaire des objets analysés.

La priorité sera notamment mise sur les conditions d'observation empirique des effets économiques et sociaux des règles juridiques et des institutions qui leur sont liées à différentes échelles : internationale, nationale, voire régionale. Une perspective institutionnelle et appliquée en constituera le cadre de référence. Celle-ci se justifie par l'attention portée aux institutions et aux règles nécessaires au fonctionnement des marchés et, plus largement, aux processus économiques. Ainsi, les théories des variétés du capitalisme pourront être mises en rapport avec les systèmes et cultures juridiques nationaux. Les programmes retenus s'attacheront, de manière

complémentaire, à situer juridiquement les objets d'études empiriques des chercheurs concernés (des droits de propriété intellectuelle à la « pension industry ») et à organiser une réflexion collective sur les méthodes appropriées à la prise en compte du phénomène juridique (des indicateurs de réglementation à la jurisprudence en passant par les méthodes quantitatives – analyses de données et économétrie).

Cette année (2010), le thème souhaite accueillir des projets novateurs et/ou exploratoires sur les questions suivantes :

- méthode du droit comparé et analyse économique des traditions juridiques
- effets de l'héritage colonial sur la gouvernance et les institutions publiques d'une part, sur la croissance et la sortie de la pauvreté dans les PED
- droit comparé de la régulation des marchés financiers et des sociétés cotées
- droit et économie comparés des droits de propriété (application au foncier, aux actifs immatériels)

Thème n°2 : Entreprises, Institutions et Organisations

Coordonnateurs :

Yuri Biondi, chargé de recherche, CNRS - yuri.biondi@free.fr

Olivier Weinstein, professeur émérite, université Paris 13 - weinstein@univ-paris13.fr

Ce thème accueille des chercheurs désireux d'avancer dans la compréhension des formes organisationnelles majeures qui structurent nos sociétés, en mariant différentes approches : théories des organisations et approches institutionnelles, mais aussi approches sociologiques et juridiques. Comme pour les années précédentes une importance particulière sera accordée à l'analyse des processus d'innovations technologiques, organisationnelles, institutionnelles et sociales, en centrant la perspective sur les dimensions systémiques de ces processus. Les points suivants sont proposés à la réflexion et à la recherche :

- l'analyse des entreprises capitalistes en tant qu'organisations et institutions, intégrant la dimension d'intérêt public (ou de « responsabilité sociale des entreprises ») et le rôle des systèmes de représentation et d'évaluation, et plus particulièrement des systèmes comptables. Un intérêt particulier sera porté à l'analyse des formes légales et de leur évolution (droit des sociétés et droit des affaires, systèmes fiscaux, droit du travail...), le cas échéant en relation avec les recherches menées dans le thème n°1.
- l'analyse des organisations publiques et organisations sans but lucratif. On cherchera notamment à explorer les réformes du secteur public et les transformations de son rôle dans le panorama européen et international, à partir de la LOLF, mais aussi les changements que celle-ci engendre sur le fonctionnement des universités et des autres organisations publiques.

Le dénominateur commun des programmes accueillis dans ce thème tient à qu'ils examineront les organisations simultanément en tant qu'« institutions », à ce titre, exprimant les systèmes de règles dans lesquelles elles opèrent, et en tant que *productrices originales de règles, normes et conventions*, à même de structurer la coordination entre acteurs.

Le thème accueillera préférentiellement les projets répondant à l'une ou l'autre des quatre questions suivantes :

- À quoi servent les marchés financiers ? Comment fonctionnent-ils ?
- Comment analyser les groupements d'entreprises, du point de la globalisation et des problèmes de fiscalité qu'ils posent ?
- Quels modes d'organisation et modes de gouvernance des entreprises dans les industries de la culture ? Les projets pourront être également rattachés au thème 3 de l'axe 1
- Quelles sont les nouvelles formes d'entreprise dont les activités sont « fondées sur la connaissance » ?

Thème n°3 : Droits de Propriété, Droits de Propriété Intellectuelle et Marchés

Coordonnateurs :

Françoise Benhamou, professeure, université Paris 13, Francoise.Benhamou@univ-paris13.fr

Benjamin Coriat, professeur, université Paris 13, coriat@club-internet.fr

Le thème met l'accent sur la construction sociale des marchés, à la lumière des effets que les systèmes de propriété intellectuelle ont sur les conditions de la formation de ces marchés et de leur fonctionnement. Le thème accueillera également des recherches consacrées à l'analyse des conventions et accords librement consentis, sous la forme des « communs » intellectuels, permettant l'accès et le partage des informations, voire l'innovation co-construite ;

Les domaines d'application privilégiés sont les industries culturelles, d'un côté, celles de la pharmacie et de la santé, de l'autre.

- S'agissant des industries culturelles, les programmes s'attacheront à la manière dont sont révisées, tout à la fois, les formes organisationnelles, les relations d'emploi, les modes de gouvernance, les formes des contrats, etc.
Parmi les questions susceptibles d'être posées : jusqu'à quel point la dématérialisation transforme-t-elle les modalités de la circulation des biens ? Comment la numérisation impacte-t-elle le droit d'auteur ? À quels nouveaux « business models » donne lieu la numérisation. Au-delà des seules industries culturelles, ces questions pourront être appliquées à l'ensemble des industries pour lesquelles les droits de propriété intellectuelle jouent un rôle central.
- S'agissant des services de santé et des médicaments, la montée en puissance des brevets, assurée notamment par la signature des ADPIC en 1994, les met désormais au cœur du marché des soins, suscitant, notamment au niveau international, la montée de nouvelles et fortes inégalités. Dans cet esprit, comment analyser et comprendre le rôle des « global health initiatives », plus généralement la montée de nouveaux acteurs en santé publique (dont au premier chef différents types d'ONG) qui viennent occuper des positions abandonnées (ou non occupées) par les systèmes de santé publique.
- Le rôle des brevets dans la constitution des marchés de la santé, y compris dans sa dimension internationale, et la concurrence que les spécialités brevetées entretiennent avec les génériques, constitue une autre des interrogations traitées dans ce thème.
- Enfin cette année une attention toute particulière sera apportée toute proposition permettant de comprendre et d'analyser les conditions de la formation d'un (ou de)

marchés(s) spécifique(s) de la PI et des brevets. : méthodes d'évaluation des actifs intangibles que sont les titres de PI, identification des nouveaux acteurs gestionnaires et offreurs de titres de PI, nature des transactions auxquelles donne lieu la PI.

Thème n°4 : Finance, Mondialisation et production des règles

Coordonnateurs :

Dominique Plihon, professeur, université Paris 13 - dplihon@orange.fr

Michel Capron, professeur, université Paris 8 - michel.capron@univ-paris8.fr

Ce thème accueillera des programmes portant, en particulier, sur la question de la production des règles internationales dans le contexte de la mondialisation financière, en vue d'améliorer notre compréhension des règles internationales qui influencent le fonctionnement de l'économie mondiale et d'analyser le comportement des acteurs et institutions qui participent à l'élaboration de ces règles ou qui ont une influence importante sur leur élaboration.

Différents types de règles pourront faire l'objet des recherches : lois, directives, ou règles plus informelles (codes de bonne conduite). Les acteurs à prendre en compte incluront les entreprises et les acteurs financiers transnationaux, les autorités publiques (par exemple, les États, les Banques centrales et le Comité de Bâle pour les banques), les autorités privées (IASB pour les normes comptables internationales), les institutions internationales (OMC, BIT, FMI, UNESCO, OMS, etc.). Il sera nécessaire de distinguer les différents domaines où s'exercent ces règles, notamment : environnement, commerce international, droit du travail, droits de propriété, finance internationale.

Parmi les objectifs de ces programmes, figurera l'étude des conditions d'émergence de ces règles (leur caractère exogène ou endogène), les interactions entre ces règles (leur complémentarité et leur hiérarchie), l'impact de ces règles sur les stratégies des acteurs. De même, seront étudiées les situations caractérisées par l'absence de règles (cas des paradis fiscaux).

Les programmes accueillis par ce thème pourront également aborder la question d'une nouvelle hiérarchie des normes internationales, dans la perspective d'une réforme de la régulation de la mondialisation, par exemple, visant à subordonner les règles commerciales aux droits fondamentaux dans les domaines politique, social et environnemental.

Thème n°5 : Flux, Échanges et Institutions

Coordonnateurs :

Fatiha Talahite, chargée de recherche, CNRS - talahite.fatiha@univ-paris13.fr

Said Souam, professeur, université Paris 13 - Souam@univ-paris13.fr

Ce thème met en contact des chercheurs de différentes disciplines en SHS ayant en commun de travailler sur l'espace mondial en tant qu'espace structuré et traversé par des échanges multidimensionnels, matériels et immatériels, humains et économiques, sociaux, culturels, scientifiques, technologiques. Il s'agit en particulier d'étudier la dimension institutionnelle de ces échanges : comment naissent-ils et se développent-ils ? Quelles sont les dynamiques qui en sont à l'origine et qui accompagnent leur développement ? À quelles contraintes sont-ils soumis ? Comment des règles et institutions émergent-elles de ces échanges ou s'imposent-elles à eux de manière exogène ?

Les projets porteront principalement sur la région méditerranéenne. Cet espace d'échanges, parmi les plus anciens dans l'histoire des relations internationales, est en effet pris aujourd'hui dans une vaste dynamique de changement, ou plutôt des dynamiques, lesquelles s'inscrivent souvent dans des

espaces plus larges que celui des pays riverains de la Méditerranée. Par exemple, l'on ne peut pas étudier les migrations transméditerranéennes sans inclure, d'une part, l'Afrique subsaharienne, d'autre part, l'ensemble du territoire européen et même au-delà. De la même manière, l'analyse des flux économiques et financiers doit intégrer l'environnement global de la mondialisation. Autre exemple, l'étude des relations entre les sociétés et, à un niveau micro, entre les individus, les entreprises, les organisations, nécessite de prendre en compte des contextes locaux et des trajectoires singulières. Ainsi caractérisé, ce thème englobe non seulement les échanges Nord-Sud – les plus visibles - mais également les autres orientations - Est-Ouest, Sud-Sud – que peuvent prendre ces relations.

Cinq sous thèmes ont été identifiés (pour plus de détails, voir <http://groupemediter.com/>)

- Travail et capital humain
- Stratégies des acteurs, dynamiques sectorielles
- Commerce et intégration régionale
- Monnaie, banque, finance
- Institutions et développement

Cette année, l'ouverture vers d'autres régions, dans le cadre d'études comparatives entre pays ou groupes de pays, sera privilégiée. On pourra par exemple comparer l'intégration régionale en Méditerranée avec celles d'autres régions (en Asie, Afrique, Amérique Latine..), ou la transition vers l'économie de marché en Méditerranée et dans d'autres ex-pays socialistes, ou encore les caractéristiques des économies pétrolières de la Méditerranée avec celles d'autres régions du monde.

L'accent sera mis en particulier sur trois éléments, envisagés du point de vue de leur impact sur le développement :

- l'informel
- les droits de propriété
- la crise financière internationale

AXE n° 4 : PENSER LA VILLE CONTEMPORAINE

Responsable :

Alain Bertho, université Paris 8, Bertho@orange.fr

L'axe « Penser la ville contemporaine » accueille des programmes ayant en commun le constat selon lequel l'étude de la ville contemporaine dans la mondialisation met à l'épreuve la constitution des savoirs, les disciplines instituées et leurs paradigmes. Des questions nouvelles sont produites par des situations inédites intervenant dans des champs structurés de longue date par les clivages disciplinaires et des concepts désormais mis en demeure de se soumettre à l'épreuve de problèmes concrets et dans des perspectives internationales.

Thème n°1 : Mémoire et territoires : expressions politiques, esthétiques et symboliques

Coordonnatrice :

Claire Lévy Vroelant, professeure, université Paris 8 - clevyvroelant@gmail.com

La ville contemporaine est faite de mutations et de permanences. Le traitement de la mémoire en rapport avec les lieux est donc un enjeu majeur. Alimentée par une réflexion en amont sur ce qui dure et perdure, l'articulation entre mémoire et territoire doit permettre de saisir les processus, les acteurs, les enjeux et les effets de transmission et d'héritage, mais aussi les effacements et les ruptures. Plusieurs entrées sont proposées aux projets désireux de s'inscrire dans ce thème :

- L'entrée par les lieux : l'émergence de mémoires collectives et individuelles est à penser en lien avec les espaces urbains. La matérialité des lieux de vie, lieux de mémoire improbables et pourtant mobilisés dans les discours des habitants et des différents « faiseurs de ville », accroche la/les mémoires individuelles et collectives. Les espaces publics les plus divers, de surface comme souterrains, sont souvent des lieux d'expression mémorielle dont la portée politique, affective, culturelle est constitutive d'une urbanité mondialisée à laquelle les migrations participent très fortement.
- L'entrée par les acteurs : les passeurs et les entrepreneurs de mémoires, individuels et collectifs, portent des représentations sous des formes diverses. Les formes de leur expression, (artistique, littéraire, muséographique, archivistique, cinématographique etc.) et les usages sociaux qui en sont faits seront à articuler dans le temps et dans l'espace.
- L'entrée par les événements fondateurs. Mobilisant le temps long des cycles mémoriels à partir d'événements particuliers, cette entrée permettra d'analyser les processus de transmission, d'effacement, de résurgence, de reprise et de déprise. La patrimonialisation, sous des formes diverses mais toujours liée aux temps/lieux de la ville, sera appréhendée comme un processus en prise avec d'autres logiques sociales, politiques et économiques.

Thème n°2 : La ville dans la mondialisation : conflits et subjectivité

Coordonnateur :

Alain Bertho, professeur, université de Paris 8 - bertho@orange.fr

La métropolisation qui accompagne et territorialise la mondialisation met à l'épreuve la catégorie même de « ville » telle qu'elle a fonctionné dans les séquences historiques précédentes, à la fois comme catégorie institutionnelle, comme catégorie subjective et comme opérateur d'analyse. C'est en effet dans ces situations urbaines que nous sont données à voir dans leurs singularités, les mutations contemporaine de la politique et de l'Etat, la remise en cause générale des identités collectives et des modes de représentation.

Sous le registre général et nouveau de la « gouvernance », les habitants de ces villes sont paradoxalement à la fois sans cesse invoqués comme sujets de participation civique et absents comme sujets de droit et comme acteurs effectifs des processus de décision. Les travaux accueillis dans ce thème s'intéresseront à la manière dont la conflictualité qui se déploie dans cet espace paradoxal prend du coup une consistance nouvelle. Ils examineront dans quelle mesure la ville n'en est plus, comme par le passé, principalement le théâtre, mais en devient l'enjeu : enjeu symbolique, enjeu linguistique, enjeu économique, enjeu territorial et enjeu de pouvoir. L'identification du « devenir métropole » des lieux de l'urbanisation mondialisée passera donc par

l'identification des enjeux en subjectivité des acteurs en présence : pouvoirs politiques et disciplinaires, acteurs économiques, habitants.

Thème n°3 : Mobilités et circulations dans le façonnement des quartiers de la ville globale

Coordonnatrices :

Susanna Magri, directrice de recherche, CNRS - susanna.magri@csu.cnrs.fr

Sylvie Tissot, maîtres de conférences, université de Strasbourg - stissot@umb.u-strasbg.fr

On interrogera la ville « globale » sous l'angle de ce qui concourt à la formation des convergences et divergences dans le processus de transformation de ses quartiers, en particulier résidentiels. En tournant le dos au comparatisme qui naturalise le fait national, ce thème est ouvert aux programmes considérant que la spécificité locale de la ville, comme celle de la culture et du savoir, se construit dans le contact, à travers la mobilité des personnes et la circulation des images, des mots et des modèles architecturaux et urbains.

Pour appréhender les villes et les quartiers d'aujourd'hui dans ce qui fait leur uniformité et leur différence, et leur originalité par rapport au passé, les programmes développeront donc la dimension internationale en portant une attention particulière à ce qui circule dans l'espace mais aussi dans le temps, aux modalités de ces circulations, à ce qui est emprunté, réadapté ou rejeté.

Les formes contemporaines de ces processus requièrent l'élargissement de la palette des outils d'analyse de l'urbain, ou leur réadaptation. Ainsi conviendra-t-il d'envisager un nouvel outillage, ce qui ne va pas sans interrogation réflexive sur l'usage que les sciences sociales peuvent ou ont pu faire des supports discursifs et visuels (la carte, la photo, le film) des pratiques urbaines et des catégories cognitives. Dans le prolongement de cette réflexion, l'attention pourra aussi être portée sur les circulations entre mondes savants et profanes, sur les véhicules de cette communication – en particulier les médias – et sur les effets de celle-ci.

Si une mobilité élevée est l'un des traits majeurs de la ville contemporaine, il sera d'autant plus pertinent de n'écarter de l'analyse aucune catégorie d'agents de la transformation des quartiers. À côté des professionnels de la ville et des pouvoirs publics en charge des quartiers, seront donc prises en considération les différentes catégories d'usagers, et il conviendra notamment de s'interroger sur l'apport des populations migrantes à la configuration des espaces résidentiels en tant que modalités d'appropriation d'un territoire.

Dans l'étude des circulations qui concourent à façonner la ville contemporaine, on portera attention à ce qui apparaît en première approche comme un trait commun. Il en va ainsi de la patrimonialité culturelle et architecturale comme mode de valorisation urbaine, le rôle joué dans ce domaine par des organismes comme l'UNESCO pouvant être interrogé ; de certains modèles d'appropriation du territoire, et spécialement de regroupements identitaires matérialisés dans l'espace résidentiel (les nouveaux lotissements fermés) ; des normes et des règles régissant les politiques urbaines ou étant produites par elles. Il sera particulièrement pertinent, à ce propos, de prendre en considération l'espace européen en s'interrogeant en particulier sur la diversité des agents de cette circulation, des créateurs des uniformités entre villes et quartiers européens, sur les espaces de débat entre ces agents, les formes de cette uniformité, les échecs et les réussites de l'entreprise d'harmonisation.

Thème n°4 : La ville, l'espace et le temps

Coordonnateur : Gérard Baudin, maître-assistant des écoles nationales supérieures d'architecture - gerardbaudin@univ-paris8.fr

Ce thème regroupe des programmes s'interrogeant sur les outils, concepts et notions visant la saisie de la ville contemporaine et s'appuyant généralement sur deux registres fondamentaux : l'espace et le temps. Il s'agira également en retour de questionner les conséquences à la fois heuristiques et plus pratiques de telles opérations intellectuelles ou plus techniques ainsi mises à l'épreuve.

Quels sont les rapports entre les catégories de saisie de la ville contemporaine et les représentations dont elle est l'objet ? Sur quoi ces catégories se fondent-elles et comment circulent-elles entre les mondes scientifiques, politique technique, médiatique ou celui des habitants ? Comment infléchissent-elles ou construisent-elles les représentations de la ville ? Les transformations de la ville et de notre rapport à l'espace et au temps supposent une analyse entrecroisant ces deux registres. D'où la question de savoir comment construire un tel cadre d'analyse et quelles sont les conséquences d'un changement d'échelles et d'un changement de focales tant du point de vue de la connaissance que de celui de l'action. Car analyser et dire la ville contemporaine, c'est aussi préfigurer et/ou justifier ses transformations, voire agir sur elle, orienter aussi des pratiques. Qu'est-ce que les instruments de saisie, mots et représentations font aux lieux ? Quels peuvent être les effets de nouveaux modes de représentations (numériques, mêlant réel et virtuel...) ou encore d'interventions artistiques sur la perception, voire sur les transformations possibles des lieux à partir d'un imaginaire renouvelé ? Autant de questions bienvenues dans le cadre de ce thème.

Thème n°5 : Ville durable : mémoire, devenir et critique

Coordinatrice :

Solange Montagné-Villette, professeure, université Paris 13 - solange.villette@orange.fr

Alors que le gouvernement, les institutions internationales, les ONG ou les collectivités territoriales en appellent à un monde plus durable, comment cette révolution conceptuelle affecte-t-elle la ville contemporaine ? Telle est l'interrogation centrale de ce thème. Elle se décompose en plusieurs volets.

- La ville durable pose en des termes renouvelés la question de la place de la nature en ville et de l'urbanité. À travers différents exemples sera donc abordée la question de l'intégration :
 - du risque naturel dans la planification urbaine ;
 - de la préservation de vastes réserves « naturelles » aux portes des villes,
 - de la réalisation de trames vertes et bleues en milieu urbain dense (par exemple : Plaine Commune), des jardins et de l'agriculture urbaine (par exemple : Brest) et de leurs nouvelles formes (par exemple : jardins de réinsertion, AMAP..).
- La durabilité urbaine qui remet en cause les paradigmes développés après guerre notamment, tels que l'étalement urbain ou le zonage, ne peut pour autant faire du passé table rase. Si l'on reconvertit certaines friches industrielles ou dynamite des barres, l'on ne peut effacer des quartiers entiers de la ville, leurs pratiques et leur culture. La ville durable doit donc inventorier et gérer les traces du passé de la ville industrielle : usines, commerces

de proximité, monuments œuvres d'art, ces traces étant fréquemment converties en signes patrimoniaux, selon des processus complexes : l'exemple de la gestion de l'art public interroge par exemple sur le lien entre ville d'hier, de demain et ville durable.

- Si la ville durable est souvent abordée par le prisme des professionnels de l'habitat et des normes de construction (HQE, BBC), elle comporte une dimension organisationnelle largement sous-estimée que l'on pourra analyser à travers le prisme des mobilités, de la mixité fonctionnelle, générationnelle et sociale ainsi que des savoirs. La question de la durabilité pourra aussi être abordée par le prisme des habitants en fonction de leur origine, leur mode de vie, leur CSP... Dans cette perspective, un état des lieux critique des expériences et des pratiques de durabilité urbaine (éco-quartiers, parcs éco-industriels, politiques de mobilités douces...) sera bienvenu.
- Enfin, le thème accueillera des projets portant sur les marges de manœuvre réelles dont disposent les pouvoirs urbains pour construire une ville durable à l'heure de la mondialisation économique et sociale. Un zoom sur les politiques d'insertion et d'emploi dans diverses banlieues pourra servir de support à l'analyse. Les migrations et les mobilités sociales dans la mondialisation réinterrogeront également le rôle des frontières internes et externes à la ville. Des exemples pris en Seine-Saint-Denis, Alsace, Slovénie, en Haïti... pourront mettre l'accent sur la persistance et la recomposition des frontières à l'heure de l'hypermobilité.

Appel à projets conjoint « Plaine Commune – Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord »

Les projets seront à adresser conjointement :

- pour Plaine Commune à
 - Malika Aït-Gherbi - malika.aitgherbi@lepole.org
 - Sandra Laurol - Sandra.LAUROL@Plainecommune.com.fr
 - Philippe Mouchel - philippe.mouchel@plainecommune.com.fr
- pour la MSH PN
 - Anne-Françoise Duval - Anne-Francoise.Duval@mshparisnord.fr
 - Pierre Møeglin – Pierre.Moeglin@wanadoo.fr

Chaque année, Plaine Commune, communauté d'agglomération, et la Maison des sciences de l'Homme Paris Nord s'associent pour soutenir un, éventuellement deux programmes (selon l'intérêt des projets examinés) correspondant aux axes de la MSH et intéressant le développement économique, social et culturel du territoire de Plaine Commune. Cet appel concerne, cette année, l'axe n°1, l'axe n°3 et l'axe n°4, les projets se situant à l'intersection de deux de ces axes ou des trois étant les bienvenus. La somme globale disponible se monte à 7 000 euro. Le ou les projets s'inscriront dans l'une ou l'autre des deux problématiques ci-dessous :

Problématique n°1 : L'offre de plateaux de tournages sur Plaine Commune et Saint-Ouen, levier de développement territorial, économique et culturel pour le territoire ?

Le territoire de la Seine Saint-Denis et plus précisément, celui de Plaine Commune et de Saint-Ouen, concentrent le nombre le plus important en Île-de-France de plateaux accueillant des tournages audiovisuels, cinématographiques et publicitaires. La notoriété de ce territoire dans le domaine ne date pas d'aujourd'hui, comme en témoigne l'importante activité des Studios Eclair à Epinay-sur-Seine qui a fait les heures de gloire du cinéma français.

Pour autant, la répartition des plateaux de tournage sur le territoire pose aujourd'hui toute une série de problèmes, eux-mêmes avivés par l'arrivée de nouveaux acteurs. Les récentes offres de plateaux de tournage, telles celles de Little Grand Studio (plateaux cinématographiques et audiovisuels), de la Cité Européenne du Cinéma (plateaux cinématographiques) et des studios du Lendit (plateaux audiovisuels) ne se contentent pas d'élargir la gamme des plateaux de tournages disponibles sur le marché national : elles accentuent les logiques compétitives et contribuent à transformer un domaine que vient en outre fortement bouleverser la concentration des industries techniques. Par ailleurs, la quasi-totalité des émissions de flux (notamment les émissions de jeux) sont tournées sur le territoire de Plaine Commune et de Saint-Ouen, accueillant des milliers de spectateurs et des animateurs de renommée nationale et ce phénomène s'accroîtra encore lorsque les studios de la Cité Européenne du Cinéma accueilleront les équipes du monde entier au même titre que les fictions françaises de prestige.

Tel est le contexte dans lequel nous convions des équipes pluridisciplinaires (industries culturelles, économie, géographie, arts du spectacle, etc.) à étudier les conditions à réunir :

- pour conserver au territoire communautaire sa spécificité et sa notoriété, notamment en jouant sur les paramètres fonciers et fiscaux et en créant les infrastructures et l'aménagement urbain adéquats,
- pour renforcer, enrichir et élargir l'offre existante,
- pour en faire un point d'appui à la création d'un éco-système durable et pérenne orienté plus généralement sur l'essor des industries de la création et le rayonnement du territoire.

Problématique n°2 : La salle de cinéma, entre modèle du ciné-club et équipement structurant

Dans les années 80, l'exploitation privée subit un déclin record de la fréquentation et les salles ferment. Soucieuses de maintenir une activité culturelle en cœur de ville, les municipalités se sont alors fortement investies dans la survie des salles de cinéma. Ainsi la présence des salles Art et Essai de la Seine Saint-Denis et plus précisément de Plaine Commune, sous forme associative ou sous forme de régie municipale, traduit-elle le volontarisme politique des élus, les collectivités territoriales contribuant par une subvention annuelle au fonctionnement du cinéma avec parfois la mise à disposition de personnel. Telle est l'origine sur laquelle les salles dites « municipales » fondent leur légitimité et leur action : une programmation « culturelle », accompagnée par une grille horaire mensuelle, proposant des animations (rencontres avec les réalisateurs et les professionnels du cinéma) et des actions pédagogiques en direction des publics scolaires. Dans la lignée des ciné-clubs dont elles sont issues, les salles Art et Essai visent donc en principe tous les publics en proposant une offre *ad hoc* ; en réalité, leur programmation concerne un public plus restreint, s'apparentant à bien des égards à celui que forment les lecteurs types de *Télérama*.

Or, dans les années 90, l'arrivée des multiplexes modifie en profondeur le marché de l'exploitation. Du point de vue économique et commercial, les salles multiples sur un seul site garantissent au distributeur une exposition optimale des films : un plus grand nombre de séances maximise les chances de rencontre avec le public. Du côté des spectateurs, l'arrivée des multiplexes apporte deux éléments nouveaux :

- un confort de projection inédit (qualité de projection, dimension de la salle et de l'écran, son, hall d'accueil)
- une facilité d'accès aux films :
 - dans le temps (le film est en sortie nationale et programmée dans des créneaux horaires facilement repérables)
 - dans le choix de films
 - dans les tarifs proposés (la carte illimitée).

Aujourd'hui, plusieurs phénomènes nouveaux interviennent et se combinent :

- Le premier se caractérise par le renouvellement, fort et qualitatif, de l'offre de salles sur le marché de l'exploitation parisienne, restée privée. Avec des acteurs comme MK2 qui a lancé le premier multiplexe Art et Essai ou avec des initiatives comme le projet « Etoile Lilas » à la Porte des Lilas, l'offre parisienne, portée par une exploitation privée entreprenante et soutenue par la ville de Paris ne se contente pas de s'améliorer *intra muros* ; elle déborde sur le marché de la petite couronne.
- Le deuxième phénomène tient à la numérisation de la diffusion en salle : outre le coût qu'elle induit pour l'équipement, cette numérisation pose de manière accrue la question de la programmation. La fluidité de la programmation qu'elle rend possible élèvera en effet le niveau d'exigence des spectateurs, qui s'attendent à voir près de chez eux les films dont les médias parlent.
- Le troisième phénomène est lié aux transformations du territoire de Plaine Commune et de Saint-Ouen et aux configurations qu'y introduisent les politiques d'aménagement du territoire : apparition de pôles nouveaux de centralité et de nouveaux quartiers, maillage de transport... Autant de transformations posant la question de la dimension structurante des nouveaux équipements, du double point de vue urbanistique et culturel.

Au regard de ces faits, dont l'analyse méritera d'être approfondie et mise en perspective, plusieurs aspects retiendront l'attention des chercheurs. Les questions se poseront notamment de savoir si, à terme, les collectivités territoriales, confrontées à des contraintes financières aiguës et soumises aux effets des réformes fiscales à l'œuvre, pourront maintenir l'offre à son niveau actuel. Quelles mesures faudra-t-il alors envisager pour accompagner les salles Art et Essai vers un nouveau modèle économique ? Mais aussi quelles seront les conditions financières, fiscales, techniques, d'environnement urbain à réunir pour permettre aux salles publiques de continuer à se démarquer du mode d'exploitation et de diffusion des salles privées ?

Les équipes sélectionnées pour l'une ou l'autre de ces deux problématiques pourront s'appuyer sur les travaux réalisés par l'équipe dirigée par Gwenaëlle Rot, Université Paris 10, intitulé « Sociologie économique des entrepreneurs du cinéma en Seine-Saint-Denis », en réponse à l'appel à projets conjoint Plaine Commune – MSH lancé en 2007.

PJ fiche modèle